

**SORTIE MATCH DE HOCKEY du 22 NOVEMBRE 2024**  
**ORGANISEE PAR LE C.C.A.S DE TALLARD**  
**Pour les enfants de Tallard de 6 à 17 ans**  
[ccas@ville-tallard.fr](mailto:ccas@ville-tallard.fr)

FICHE D'INSCRIPTION N°.....

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :**

(Joindre un justificatif de domicile)

**Adresse e-mail :** .....@.....

**Date de naissance :** ...../...../.....

**Personne à prévenir en cas d'urgence :**

NOM : ..... Prénom : ..... Tél : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Tél : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Tél : .....

**Assurance Responsabilité Civile** (joindre obligatoirement une copie) :

**N° du contrat :** .....

---

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

À remettre à l'accueil de la Mairie accompagné du règlement  
**au plus tard le 20 novembre 2024**

-----  
**ACTIVITÉ PROPOSÉE : match de Hockey sur Glace des Rapaces**

**RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

*Avez-vous déjà participé aux sorties du C.C.A.S. :*      Oui       Non

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE TALLARD

## TARIF SORTIE

10 euros, le CCAS prend en charge 13,40 euros (coût total sortie 24,40 euros).

Encadrement : bénévoles du CCAS.

Nous vous demandons d'établir un chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » pour la sortie et par enfant. Ce chèque sera encaissé dès la réalisation de la sortie.

## RÉCAPITULATIF DES SORTIES À CONSERVER

Date : le 22 novembre, à l'Alp'Arena

Départ : Abri bus Cité Lambert – 18h45

Retour : Abri bus Cité Lambert – 23h00

MATÉRIEL  
À PRÉVOIR POUR LA SORTIE

Prévoir une tenue chaude,  
Patinoire couverte mais non chauffée

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur légal).....autorise mon enfant  
..... à participer aux activités organisées par le C.C.A.S.

**Au moment du retour à la Cité Lambert :**

- 1ère possibilité :

Je m'engage à venir chercher (ou faire chercher) mon enfant à 23h00<sup>1</sup>.

oui  non

Les personnes habilitées à venir récupérer l'enfant sont :

Nom	Prénom	Téléphone OBLIGATOIRE

**Elles devront se munir d'un justificatif d'identité.**

- 2e possibilité :

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la sortie du bus.

oui  non

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement interne aux sorties.

En cas d'urgence, d'accident grave ou tout autre cas grave, le C.C.A.S peut prendre toute mesure pour l'hospitalisation de mon enfant. Il le fera après consultation d'un médecin.

Les parents s'engagent à prendre en charge ou à rembourser au C.C.A.S l'ensemble des frais médicaux et paramédicaux en cas d'accident de l'enfant.

Signature de l'Enfant

Signature des Parents  
(Mention Lu et Approuvé)

**En fonction du nombre d'inscrits, le CCAS de Tallard se réserve la  
possibilité d'annuler la sortie.  
Attention, nombre de places limité**

---

<sup>1</sup> L'enfant non autorisé à partir seul ou non récupéré devra attendre à la cité Lambert sous la responsabilité du CCAS jusqu'à ce qu'un responsable légal puisse venir le chercher.